

Conformément à l'article 37 de la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique, la ville de ROYAN, commune surclassée de 40 000 à 80 000 habitants, doit publier à partir de 2023, sur son site internet, la somme des dix rémunérations les plus élevées des agents relevant de son périmètre, en précisant également le nombre de femmes et d'hommes figurant parmi ces dix rémunérations les plus élevées.

La durée cumulée en nombre de mois correspond à la somme des durées d'activité des 10 personnes percevant les plus hautes rémunérations.

Publication des 10 plus hautes rémunérations brutes en euros :

Siren	Dénomination de l'employeur	Année	Somme des 10 plus hautes rémunérations brutes en euros	Nombres de femmes bénéficiaires	Nombre d'hommes bénéficiaires	Durée cumulée en nombre de mois	Commentaires
211703061	Ville de ROYAN	2023	805 142,68 €	1	9	120	
211703061	Ville de ROYAN	2024	817 406,96 €	1	9	120	